

TERMINOTIQUE [informatique linguistique, industries de la langue]

Formé à partir des mots *terminologie* et *informatique*. La terminotique a pour objet le traitement automatique des termes, c'est-à-dire des unités terminologiques. Dans le domaine des industries de la langue, la constitution des bases de données et des dictionnaires terminologiques, l'élaboration des bases de connaissances pour les systèmes-experts, celle des thésaurus documentaires multilingues, ou bien la génération automatique des textes, sont des activités qui entrent dans le champ d'application de la terminotique.